

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.057

L'An Deux Mille Deux, le 22 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

6 MAI 2002

6 MAI 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDBLER représenté par M. LE GUEUT
Mme MONTRON représentée par Mme LECOMTE

Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY

Melle LABEYRIE représentée par M. MOST

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

M. CAU a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : LA FORMATION DES ELUS LOCAUX

VOTE : UNANIMITE

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en application des articles 73 et 99 de la loi 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le Conseil Municipal détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

* De fixer les orientations de la formation dans les domaines suivants :

- le statut de l'élu local,
- les finances locales,
- les marchés publics,
- la délégation de service public,
- la coopération intercommunale,
- l'action sociale, l'animation, la culture, le sport et la vie associative,
- l'urbanisme et l'environnement,
- les nouvelles technologies.

* De fixer les crédits ouverts pour l'année 2002 au titre de la formation des élus à 30 600 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Exécutoire
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT
formalités légales**

**Certifié
Compte-tenu de l'accomplissement
des**

le 27 mai 2002

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du

Maire,

Le Directeur

Général Adjoint des

Services,

H. THOMAS